

Lambert le 27 janvier 1857.

Mon bien bon Monsieur Evard,

C'est un peu tard que je viens vous remercier
d'avoir voulu répondre à la lettre que j'eus d'honneur
de vous écrire, il y a déjà quelque temps, au sujet des
annales de la propagation de la foi. J'ai reçu ces annales
et je vous prie de vouloir bien continuer à me les faire
passer par la voie que je vous ai déjà indiquée, c'est-à-dire
par M^r Coulon vicaire de Recouvrance; car j'espère que
les personnes qui sont entrées dans cette association, conti-
nueront à donner leur aumône pendant qu'elles seront
ici.

C'est un peu tard aussi que je viens donner les détails
que Monseigneur d'Évaque, dans la circulaire du 25 octobre
a demandés surtout ce qui concerne le culte de la
Sainte Vierge, dans ma petite paroisse. Ce qui m'a fait
tant différer l'accomplissement de ce devoir c'est que, mon
église n'étant pas dédiée à la S^{te} Vierge, j'ai cru pendant
quelque temps avec d'autres confrères que je n'avais rien
à faire. Je veux aujourd'hui réparer cette négligence et
expliquer en peu de mots de quelle manière mes paroissiens
honorent la Sainte Vierge.

Mon église, qui depuis la grande révolution n'a eu de prêtre
qu'en 1830, qui n'a été définitivement érigée en succursale
que le 9 J^uin 1842, est dédiée à St Pierre aux liens. Cepen-
dant elle possède un autel du Rosaire et la S^{te} Vierge y
est honorée sous les deux vocables de: la Sainte Vierge et
Notre Dame de pitié. Deux confréries, celle du Rosaire et celle
du Scapulaire, existant dans mon église depuis le 14 8^{bre}
1830, époque où elles ont été canoniquement établies par
M^{gr} de Doulququet. Aussi le Rosaire s'y dit tous les dimanches
et fêtes avec une assez grande affluence de personnes des deux
sexes, si du moins l'on considère le petit nombre des habitants.

Cous les premiers dimanches du mois et les fêtes de la
St^e Vierge nous faisons la procession du Rosaire à l'issue
des Vêpres, et, quand nous ne pouvons pas sortir ces jours,
nous chantons les litanies de la St^e Vierge au pied de
son autel.

Nous avons dans le cimetière une fontaine dont l'eau
très abondante et très bonne sert à alimenter tout le
bourg, mais, quoique faite en de très belles pierres de taille
et ayant une image de saint habillé en évêque, elle n'a
aucune inscription, et j'ai eu beau interroger les anciens
de l'endroit, je n'ai jamais pu découvrir que cette fontaine
fût l'objet de quelque pratique de dévotion ou de superstition.
Voilà, mon cher Monsieur, tout ce que je puis dire relativement
à la St^e Vierge dans ma paroisse. Si vous le jugez à propos,
je vous prie de transmettre ces renseignements à qui de droit.

Mais j'ai quelques doutes au sujet des ^{deux} Confréries dont je
vous ai parlé plus haut, et j'ai recours à vous pour être
éclairé sur ces doutes. Je vous les soumets en forme de
questions. En y répondant vous me rendrez un service
signalé.

1^{re} Les Confréries du Rosaire et du Scapulaire ont été établies ici
sous l'épiscopat de M^{gr} Doulpiquet mais je ne vois nulle
part qu'à la mort de ce bon évêque M^{gr} Moustier, mon prédécesseur,
le soit fait autoriser de nouveau par Monseigneur Graveran à
admettre dans ces confréries les personnes qui le désiraient,
et cependant à la mort de celui qui établit une confrérie, n'est-
il pas nécessaire que le Directeur de cette confrérie reçoive une
nouvelle autorisation pour qu'il puisse y admettre valablement
quelque personne?

2^e Pour ce qui regarde la confrérie du Scapulaire en particulier,
le Directeur de cette confrérie n'est-il pas obligé d'y être lui-même
pour qu'il puisse y admettre valablement les autres?

3^e Supposé que cette condition soit nécessaire, faut-il que je
fasse connaître aux quelques personnes que j'ai reçues que
leur admission n'est pas valide, et qu'elles doivent se pré-
senter pour se faire inscrire de nouveau quand la confrérie
sera canoniquement dirigée, et que je me serai mis en état
de les y recevoir valablement? ou bien la première inscription

sur le registre sera-t-elle suffisante?

Voilà les quelques doutes qui me sont survenus depuis quel-
que temps, et sur lesquels je désire beaucoup être éclairé
afin que mes bons paroissiens puissent profiter des gran-
des indulgences attachées à ces confréries.

Soyez, Monsieur, assez bon pour soumettre ces questions
à l'appréciation et à la décision de Monseigneur l'évêque,
et prier sa grandeur de m'accorder tous les pouvoirs
nécessaires afin que les deux confréries en question soient
valablement établies dans mon église et que je puisse
par leur moyen faire persévérer les âmes dont je suis
chargé dans leur dévotion à la St^e Vierge et par là même
dans la voie du salut.

J'ai d'honneur d'être, Mon cher Monsieur, avec
le plus grand respect

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Bras
Recteur de Lambert.